



## AVIS PUBLIC

---

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

---

Avis vous est, par les présentes, donné par Guy Jauron, secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement numéro 16-11, modifiant le schéma d'aménagement révisé (Règlement numéro 8-98), se tiendra comme suit :

**Date** : 31 janvier 2012

**Heure** : 18 h 30

**Lieu** : Salle du conseil, MRC de Memphrémagog, 455 rue MacDonald, Magog, Qc

L'assemblée publique aura pour objet d'expliquer les modifications proposées au schéma d'aménagement révisé par le biais de ce projet de règlement, ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les modifications proposées.

#### Résumé des modifications

**Le projet de règlement vise à modifier la vocation de secteurs de la Ville de Magog, à savoir :**

- **Agrandir le périmètre d'urbanisation dans le secteur Omerville, pour y inclure les terrains situés entre le ruisseau Rouge et l'autoroute 55, équivalent à une superficie d'approximativement 24,8 hectares;**
- **Agrandir le périmètre d'urbanisation pour y inclure les deux terrains situés à l'est de la rue Merry Nord entre la limite actuelle du périmètre d'urbanisation et la rue Valiquette, d'une superficie d'environ 0,6 hectare;**
- **Prolonger au nord l'aire de service située au nord de l'échangeur 118 de l'autoroute 10, de part et d'autre de la route 141, jusqu'à la limite du périmètre d'urbanisation du Canton d'Orford;**
- **Réduire le périmètre d'urbanisation dans le secteur Venise, du côté ouest du chemin de la Rivière, soustrayant ainsi une superficie d'environ 25,4 hectares au périmètre d'urbanisation de la Ville de Magog.**

Un exemplaire du **projet de Règlement numéro 16-11** ainsi que du **document précisant la nature des modifications qui devront être apportées aux plans et règlements d'urbanisme des municipalités advenant l'adoption de la modification au schéma** est disponible pour consultation au bureau de votre municipalité.

Toute personne intéressée peut également prendre connaissance de ce projet de règlement en se rendant au bureau du secrétaire-trésorier de la MRC de Memphrémagog, 455 rue MacDonald à Magog, durant les heures d'ouverture, ou en consultant le site Internet de la MRC (<http://www.mrcmemphremagog.com>).

Donné et signé à Magog, ce 22 décembre 2011.

Guy Jauron, secrétaire-trésorier